



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2021

Date de la convocation : 25/06/2021

Nombre de conseillers : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. PEREZ Sylvain, Mme PLAYS Anne-Sabine, M. MERCIER Julien Mme LIEVENS-SABRE Christine, M. HENNETTE Rémi Mme LANIER-PAWELEC Johanna, M. MILLEVILLE Francis, Mme RUBY-DHELIN Valérie, M. VERHAEGEN André, Mme BOONE Monique, Mme DULONGCOURTY Amélie, M. BUTRUILLE Aurélien, M. BRANLY Damien, Mme LOBERT-MANOUVRIEZ Pauline, M. PERILLIAT François M. FRAIM Laurent, M. BOCQUET Maximilien, Mme HECQ Marianne, Mme PLAYS Anne-Sabine, Mme TUFFIER Corinne, M. DELANNOY Michel

Absents excusés :

Mme Marianne HECQ donne procuration à M Laurent FRAIM, Mme Anne-Sabine PLAYS donne procuration à Christine LIEVENS, Mme Valérie RUBY-DHELIN donne procuration à Sylvain PEREZ, Mme Corinne TUFFIER donne procuration à Christine LIEVENS.

Etaient absents : M. André VERHAEGEN

Procès-verbal de la réunion du 03/06/2021

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 03/06/2021. Le procès-verbal de la réunion du 03/06/2021 est adopté donc à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été procédé conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal : **Mr Damien BRANLY**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1 – Acquisition d'une tondeuse autoportée

Rémi HENNETTE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à la nécessité de remplacer la tondeuse autoportée, il a été réalisé 3 devis :

- La Société Lambin pour un montant de 34 400€ TTC
- La MAPP pour un montant de 28 800€ TTC
- PATOUX pour un montant de 33 000€ TTC

La commission travaux-cadre de vie-finances, ayant étudié les devis, propose d'engager le bon de commande auprès de l'entreprise Lambin pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée pour un montant de 34 400€ TTC (trente-quatre mille quatre cents).

Le conseil municipal,
Monsieur le Maire entendu,
A l'unanimité des membres présents et représentés

DONNE SON ACCORD pour la signature dudit bon de commande

POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2 - 2 - Décision budgétaire modificative

Sylvain PEREZ

Monsieur Le maire, rappelle à l'assemblée que le budget primitif 2021 de la commune a été adopté lors de la séance du conseil municipal du mercredi 31 mars 2021, et que des crédits prévus seront insuffisants, il est nécessaire de faire une décision modificative pour les articles ci-dessous :

DEPENSES	2313	Constructions	-34 400 €	travaux Eglise
D'INVESTISSEMENT	21571	Matériel roulant	+34 400 €	achat tondeuse

Le montant des dépenses est de 34 400€ (trente-quatre mille quatre cents) et concerne l'acquisition d'une tondeuse autoportée.

Le conseil municipal,
Monsieur le Maire entendu,
A l'unanimité des membres présents et représentés

ADOpte la décision modificative

POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

3 - 3 - Signature du Projet éducatif territorial

Johanna LANIER-PAWELEC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la notion de Projet éducatif territorial repose sur l'analyse des enjeux et des logiques de territoire, la formulation d'objectifs partagés et l'utilisation d'une méthodologie appropriée. Il s'agit d'analyser ce qui existe et de créer ce qui semble pertinent dans une visée éducative et sur un territoire donné.

Le PEDT est conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Le projet repose sur trois grands axes : la réussite de tous, L'excellence pour tous, La performance au service de tous

Au-delà des objectifs fixés et détaillés dans le PEDT, la signature de cette convention permettra de bénéficier d'un taux d'encadrement moins exigeant : un animateur minimum pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans (au lieu de un pour 10) et un animateur minimum pour 18 enfants âgés d'au moins six ans (un sur 14 hors PEDT).

Le projet éducatif territorial prend la forme d'un engagement contractuel entre la collectivité, les services de l'État et les autres partenaires **pour une durée de 3 ans.**

La convention de PEDT arrivant à son terme, la commission Jeunesse a procédé à une mise à jour du PEDT.

Après avoir été exposé et validé en conseil d'école du 15 juin 2021, la commission jeunesse-aînés-social-activités scolaires et périscolaires vous propose d'autoriser le Maire ou son adjoint à signer la présente convention pour une durée de trois ans.

Le conseil municipal,
Monsieur le Maire entendu,
A l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE M le Maire ou son Adjoint à signer ladite convention

POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

4- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine

Sylvain PEREZ

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que suite à la demande de mutation de l'agent affecté à la médiathèque, il est nécessaire d'assurer son remplacement.

Le poste laissé vacant ne correspondant pas au grade de l'agent recruté, il vous est demandé de créer le poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet.

Cet emploi sera occupé à compter du 09/07/2021, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine.

A compter de cette date, l'agent sera classé au 1^{er} échelon (échelle C1) de son grade, I.B. 354, I.M. 332, et sera éligible au RIFSEEP mis en place par la collectivité par délibération du 26/11/2020.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le conseil municipal,
Monsieur le Maire entendu,
A l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE de créer le poste d'agent territorial du patrimoine à temps complet (35h00 semaine) à compter du 09 juillet 2021
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

5 - Attribution du marché de la restauration scolaire

Johanna LANIER-PAWELEC

Madame LANIER-PAWELEC Johanna, Adjointe à la Jeunesse, informe l'assemblée de l'expiration du contrat relatif à la restauration scolaire.

La Commune de MONS EN PEVELE est amenée cette année à lancer une nouvelle consultation, Monsieur Meurillon de la société Cap Conseil a été mandaté en qualité d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'élaboration du Cahier des charges du marché de la restauration scolaire ainsi que pour l'analyse des offres.

La Commune de MONS EN PEVELE a donc lancé la passation d'un marché public suivant la procédure adaptée défini à l'article L2123-1 du Code de la commande publique.

La publicité a été faite dans un journal d'annonce légale (La Voix du Nord du 04/05/2021) et les pièces de marché ont été mises en ligne sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics du CDG59 le 03/05/2021.

La date limite de réception des offres a été fixée au 04/06/2021 à 12h00.

Les critères de jugements sont les suivants :

- Prix : 40%
- Qualité : 60%

A l'issue de la période de consultation, 3 offres ont été remises dans les délais. Notre AMO a procédé à l'analyse des offres, laquelle a été présentée en commission jeunesse-ainés- social- activités scolaires et périscolaires le lundi 21 juin 2021.

Il ressort de cette analyse des offres les résultats suivants :

		Prestataire DUPONT Restauration	Prestataire API Restauration	Prestataire SOBRIE restauration
Prix				
Valeur maximale critères	40	34,56	37,36	37,23
Qualité				
Valeur maximale critères	60	42,02	44,65	31,25
CLASSEMENT				
TOTAL POINTS	100	76,58	82,01	68,47
		2	1	3

La commission jeunesse vous propose de suivre le classement des offres élaboré par l'AMO et d'attribuer le marché de la restauration scolaire à API Restauration correspondant à l'offre économiquement et qualitativement la plus avantageuse.

Ce marché débutera en septembre 2021 pour une durée de 3 ans.

Société	Montant HT de l'offre
API RESTAURATION 384 rue du Général de Gaulle 59370 MONS EN BAROEUL	2.37 € par repas

Le conseil municipal,
Madame Johanna LANIER-PAWELEC, Adjointe à la Jeunesse entendue,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché de restauration de la cantine scolaire avec la société *API RESTAURATION domiciliée* 384 rue du Général de Gaulle 59370 MONS EN BAROEUL pour un montant de 2.37 € HT le repas (deux euros et trente-sept centimes) soit 2.50 € TTC (deux euros et cinquante centimes)
- ET D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

6 - Avenant au contrat avec la société URBYCOM

Sylvain PEREZ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la révision du PLU, la société URBYCOM a été mandatée pour accompagner la commune.

Le contrat initial prévoyait 18 réunions pour un montant de 20 700€ souscrit le 05/12/2017.

Suite au renouvellement du conseil municipal au mois de mai 2020, un nombre supplémentaire de réunions a été programmé.

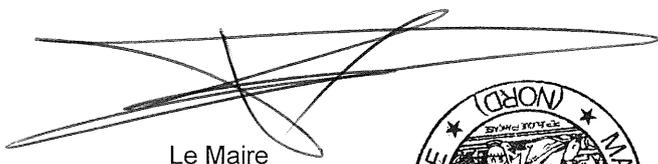
Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à engager les nouvelles factures de la société URBYCOM jusqu'à la finalisation du PLU, sans toutefois excéder le seuil de 25k€ HT.

Le conseil municipal,
Monsieur le Maire entendu,
A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à signer l'avenant au contrat

POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Sylvain PEREZ



Le Maire



Damien BRANLY



La Secrétaire de Séance